

Tatiana DEBBAGI BARANOVA

L'historien du livre et de la lecture, et, à plus forte raison, l'historien des textes polémiques ou diffamatoires, ne peut pas échapper à la prise de position sur les notions d'opinion publique et de propagande, comme l'a justement souligné Sandro Landi. Si les historiens de guerres de Religion n'ont pas attaqué le débat de front, c'est parce que les études sur les écrits de combat en tant que tels sont quasiment absentes¹. Les libelles servent à nourrir la réflexion sur d'autres sujets et ils sont analysés, implicitement, comme des textes d'opinion ou de propagande.

Les textes de combat semblent être au cœur même de l'opinion publique libérale et même incarner cette opinion exprimée et publiée. Pourtant, une telle approche conduirait à considérer comme acquises les questions de la sincérité des auteurs, de leur positionnement constant face aux idées politiques, de la liberté d'expression. C'est pourquoi je propose d'utiliser le terme plus classique de la persuasion qui permet de résoudre l'opposition entre les notions d'opinion et de propagande. Je préfère, également, le terme de libelle – un écrit formulant une accusation dirigée contre une personne ou un groupe de personnes – à celui de pamphlet, appellation plus tardive et connotée.

La notion d'opinion reste centrale dans les libelles de guerres de Religion : combattre la mauvaise opinion est leur raison d'être. Les libelles opposent généralement l'opinion incertaine, vaine et émotionnelle, à connotation fortement négative, à la vérité (religieuse) ou au savoir (juridique), notions positives. La vérité et le savoir sont seuls capables de définir l'action juste, le principal objet du libelle. Les auteurs de libelles et leurs personnages prétendent donc raisonner en s'appuyant sur les sources d'autorité. La question des compétences est ici essentielle. Il faut être un homme d'église pour aborder les sujets religieux, juriste pour parler de l'organisation de l'État et gentilhomme pour raisonner sur les questions de la guerre ou de l'action politique. À chacun est réservé un type de connaissances et d'arguments spécifiques. Ce savoir est partagé avec les lecteurs au nom du salut ou du bien public. De nombreux auteurs évoquent le caractère exceptionnel de ce partage, surtout en ce qui concerne les affaires d'État qui n'est justifié que pour briser une

¹ La réflexion plus approfondie sur la nature de cette source n'a été réalisée que pour le XVII^e siècle notamment avec la recherche de Christian Jouhaud sur les mazarinades : *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985 ; du même auteur, voir aussi « Retour aux mazarinades : 'Opinion publique', action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud, édés., *La Fronde en questions*, Actes du 18^e Colloque du Centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle, 1988, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1989, pp. 297-307.

action malveillante. Le raisonnement savant ne semble accessible au plus grand nombre qu'en temps de crise.

La recherche de l'action persuasive efficace conduit parfois les auteurs à des solutions qui sortent du cadre traditionnel et qui, par leur caractère exceptionnel même, nous permettent de mieux saisir leurs enjeux. Tel est le cas du libelle *Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris enuers le roy* (1565)² de Louis Regnier de La Planche, secrétaire du duc de Montmorency, qui met en scène des marchands portant un jugement raisonné sur les affaires publiques. Ce libelle est exceptionnel parce qu'il reconnaît au marchand la capacité de raisonner de façon indépendante sur les affaires politiques, qui lui est habituellement refusée³.

À l'origine de ce libelle se trouve l'altercation parisienne entre le maréchal François de Montmorency, gouverneur de Paris, et le cardinal Charles de Lorraine, le 8 janvier 1565. À ce moment, Charles IX et sa cour, engagés dans la visite du royaume, étaient loin de la capitale et le gouverneur représentait l'autorité royale. Le port d'armes étant interdit en Ile-de-France par déclaration royale, Montmorency s'opposa à l'entrée de l'escorte armée du cardinal qui avait dédaigné de montrer au gouverneur le brevet signé par Catherine de Médicis lui accordant ce droit. Dans ce conflit, il n'est pas directement question de religion, les deux protagonistes étant catholiques. Mais ils étaient à la tête de clientèles concurrentes. Charles de Lorraine était le chef d'une faction catholique depuis l'assassinat de son frère, François duc de Guise. François de Montmorency, qui se présentait avant tout comme un serviteur du roi à la clientèle indépendante, semblait se rapprocher de ses cousins protestants, notamment de l'amiral de Coligny. L'opposition des lignages recoupait donc l'opposition entre la politique de tolérance, menée par le roi et soutenue par Montmorency, et les tendances intransigeantes que représentait le cardinal récemment revenu du concile de Trente.

Le libelle apparaît dans le contexte de mobilisation des forces de la part des deux factions et dans celui de la publication de plusieurs textes justificatifs. L'auteur de ce libelle anonyme est, d'après les affirmations des contemporains, Louis Regnier de la Planche, gentilhomme protestant au service du maréchal de Montmorency. Il avait reçu une formation

² *Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris enuers le Roy et Couronne de France, adressée à messieurs Claude Guyot, seigneur de Charmeaulx, Conseiller du Roy, & maistre ordinaire en sa chambre des Comptes à Paris, & Preuost des Marchans, lehan le Sueur bourgeois, marchand & conseiller de ville, Pierre Preuost esleu pour le Roy en l'élection de Paris, lehan Sanguin secretaire du Roy & de la Maison de France, & lehan Meraut aussi bourgeois & marchand, Escheuins de laditte ville de Paris*, s.l., 1565.

³ Sur les rares libelles qui attribuent au bourgeois la capacité de raisonner sur les affaires publiques, voir Tatiana Debbagi Baranova, « Lorsque le bourgeois prend la parole : l'exemplarité de l'orateur dans les dialogues des guerres de Religion », dans *Construire l'exemplarité. Pratiques littéraires et discours historiques (XVI^e -XVIII^e s.)*, Actes du colloque tenu à l'Université de Bourgogne, Dijon, les 3 et 4 mars 2006, Éditions universitaires de Dijon, 2008, pp. 213-228.

juridique car il était originellement destiné à la magistrature, mais, suite à un duel, il s'était orienté vers la carrière des armes (il fût capitaine de cent hommes d'armes). Il avait participé à diverses négociations entre les partis. On lui attribue d'autres libelles, mais sans preuve. Il s'agit, en tout cas, d'un écrivain très habile dont l'objectif était de mettre en scène l'opinion parisienne favorable au maréchal de Montmorency.

Le libelle est composé de deux parties inégales. Dans la première partie, introductive, le narrateur, catholique et initialement favorable au cardinal de Lorraine, fraîchement arrivé dans la capitale, se promène dans la rue où les Parisiens attendent l'entrée du cardinal et écoutent leurs conversations. Après le déclenchement de l'escarmouche, il s'enfuit et se retrouve par hasard dans une boutique avec d'autres marchands. Il est alors témoin occasionnel de leur conversation qui analyse la situation politique du moment. Cette conversation compose la deuxième partie. Il ne s'agit donc, dans ce texte, ni d'une réflexion philosophique sur « l'opinion », ni d'une description de la situation réelle, mais d'un simulacre d'une situation qui tâche, d'une part, de convaincre ses lecteurs du fait que la capitale soutient son gouverneur et, d'autre part, de lui gagner des partisans dans le milieu de l'élite parisienne marchande et parmi les lecteurs. L'analyse se complique par l'attitude de l'auteur qui, dans le but de divertir le lecteur, est volontairement ambiguë et ironique.

L'« opinion » aussi bien que la « raison » sont omniprésentes dans ce texte. On peut ainsi se poser la question de l'usage que l'auteur fait de ces concepts et des objectifs de cette mise en scène inhabituelle. Trois aspects pourront être mis en lumière : tout d'abord le caractère incertain mais significatif de l'opinion, ensuite les raisons du choix des personnages inhabituels dont la compétence dans la matière est loin d'être acquise et, enfin, le choix du raisonnement lui-même qui prétend constituer la base d'un jugement sain sur les affaires publiques.

I. Le paradoxe de l'« opinion commune »

Dès les premières lignes du libelle, le narrateur pose le problème du rapport entre opinion et savoir. Le grand malheur du temps est, d'après lui, de ne pas avoir « de certaines nouvelles et de savoir » sur les choses « qui se sont faites et dites en nos présences », donc sur les affaires du royaume et même de la ville. Il utilise la même image que Guichardin en rendant cette méconnaissance comparable à celle que le peuple du vieux monde a sur les « plus barbares nations de la terre, plus reculez & moins cognuz de nostre soleil » : l'image est devenue un lieu commun⁴. Le problème est donc de ne pas savoir comment se positionner dans les conflits des chefs nobiliaires dont les actions sont opaques et dont le sens peut être contraire aux apparences. Cet état initial incertain servira ensuite à

⁴ Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, Rennes, PUR, 2006, p. 46 et ss.

valoriser le raisonnement des marchands qui leur permettra d'aboutir à des conclusions sûres.

Néanmoins, l'opinion commune constitue un signe. Le narrateur, *a priori* bien disposé envers le cardinal, commence à s'inquiéter devant la concordance des opinions qui lui sont défavorables car, affirme-t-il, « en toutes assemblées d'hommes y a tousiours plus de prudence & bon conseil, qu'en eux-mesmes prins chacun à part ». La suite de ses propos montre les critères qui permettent de juger de la probabilité de plus en plus grande de l'opinion. Il commence par rapporter « l'opinion commune de Paris touchant monsieur le cardinal » en citant trois personnes dont la première remarque son ambition et son avarice, la seconde soupçonne son manque de zèle religieux et la troisième signale son comportement contradictoire : le cardinal, délégué au concile de Trente, est en relation avec les princes allemands protestants et le prince de Condé. Ces jugements sont fondés sur l'observation et l'analyse des conjonctures. L'opinion commune de Paris, chez La Planche, est loin de l'adage *vox populi, vox dei* et elle est formulée, sans doute, par la *sanior pars* de la ville. Ensuite, l'auteur rapporte l'opinion des prêtres et des religieux sur le cardinal. En tant que gens d'Église, ils peuvent juger de son action dans les affaires ecclésiastiques et, *a priori*, doivent le défendre par esprit de corps et par obligation de service. Mais, sans le blâmer directement, ils soulignent sa malchance, mauvais présage pour un serviteur de Dieu qui n'est apparemment pas assisté d'esprit divin dans ses actions : « si son dessein, disoyent des prestres, est bon, nous sommes perduz [...] monsieur le cardinal est si malheureux en toutes ses entreprinses, que rien de bien n'aduient, sinon quant il pense mal-faire »⁵. Dans le même registre, les honnêtes moines pressentent que son arrivée provoquera un scandale. Enfin, l'auteur donne une opinion négative d'un notable marchand. Cette précision de l'appartenance sociale de ceux qui s'expriment doit souligner la représentativité corporative de l'opinion (relevons pour l'instant, sans l'expliquer, que seuls les gens de justice sont absents). L'opinion constitue un signe d'autant plus inquiétant qu'elle est commune, représentative et s'appuie sur les bases diversifiées : observation des actions des grands, intuition, connaissances.

Cependant, cette opinion reste un signe qui renvoie à une réalité difficilement accessible. Seul le raisonnement des marchands permettra de se positionner avec justesse dans ce monde vacillant et d'aller au-delà des apparences.

II. La ville représentée dans une boutique

Si la mise en scène de l'incertitude de l'opinion permet de valoriser le raisonnement des marchands, la conformité de ce dernier à l'opinion commune de Paris vise à souligner le

⁵ *Du grand et loyal devoir...*, f° 6v°.

caractère représentatif de leur rassemblement dans la boutique. Le narrateur déclare vouloir publier les discours des marchands parce qu'ils représentent un échantillon de l'état d'esprit des Parisiens : « pleust à Dieu que nostre Roy eust luy-mesme veu à descouuert, le cœur, la foy, la loyauté & affection ardente de ces bons Seigneurs là, veu de ses yeux combien de prudence, de vertu & bonté y auoit en vne seule boutique, pour de la faire iugement du reste de la ville »⁶. De plus, le caractère informel du rassemblement permet aux marchands de s'exprimer en toute sincérité. Enfin, les neufs marchands qui haranguent à tour de rôle, appartiennent aux principales corporations de Paris : drapiers, marchands de soie, pelletiers, apothicaires ou épiciers, merciers, orfèvres, marchands de fer, marchands de vin. La spécialisation du dernier intervenant n'est pas indiquée. L'ordre de préséances n'est pas respecté⁷ ce qui souligne le caractère informel de l'assemblée. Chaque marchand est ainsi un exemple du soutien qu'apporte son corps de métier au gouverneur de Paris, représentant légitime de l'autorité royale. La représentativité de l'assemblée est donc organisée à plusieurs niveaux pour mettre au jour l'état d'esprit des Parisiens, une donnée politique de la première importance, qui permettra de juger du soutien dont les protagonistes du conflit bénéficient dans la ville.

Mais pourquoi confier aux marchands, considérés généralement comme inaptes à raisonner sur les sujets politiques, la représentation de la ville ? Contrairement aux affirmations du libelle, les élites de la capitale restent majoritairement favorables au cardinal de Lorraine, représentant du courant intransigeant. Montmorency se rend d'autant plus impopulaire qu'aussitôt après le départ du cardinal, il convoque, dans la capitale, son cousin l'amiral de Coligny, un des chefs des protestants ; il souhaite montrer qu'il est capable de mobiliser rapidement des forces importantes. Les rumeurs, encouragées par les partisans du cardinal, affirment que Montmorency voulait assassiner le cardinal et son neveu, le jeune Henri de Guise, et qu'il a appelé Coligny pour permettre aux huguenots de s'emparer de Paris⁸. Jamais le gouverneur, suspecté de tenir le parti des hérétiques, n'a suscité autant de haine que dans les deux années qui suivent l'incident, dont témoigne une multitude de poésies manuscrites qui lui sont très hostiles⁹.

⁶ *Ibid.*, f° 12 v°.

⁷ L'ordre officiel de préséance, tenu depuis l'entrée à Paris de François I^{er} et de la reine Éléonore, était le suivant : drapiers, épiciers, merciers, pelletiers, bonnetiers, orfèvres. Voir Léon Duru et Pierre Vidal, *Histoire de la corporation des marchands merciers, grossiers, joailliers, le troisième des six corps des marchands de la ville de Paris*, Paris, Honoré Champion, 1912, p. 39.

⁸ C'est pour dénoncer ces bruits que paraît la *Response faicte par M. le Mareschal de Montmorency quand on luy presenta le congé obtenu par Monsieur le cardinal de Lorraine de faire porter armes defendus à ses gens : et le lendemain enuoyee au Parquet de Messieurs les Gens du Roy, à ce que personne ne peust pretendre ignorance. Ensemble le discours du voyage faict à Paris par M. l'admiral au mois de lanuier dernier*, s.l., 1565.

⁹ Voir, par exemple, les coqs-à-l'âne dans le manuscrit de la BNF, N.A.F. 1870.

La Planche transforme donc la situation réelle. Cependant le gouverneur était effectivement soutenu par le Petit Bureau de l'Hôtel de ville. Le livre est dédié au prévôt des marchands, Claude Guyot, et aux quatre échevins : Pierre Prévost, Jean Sanguin, Jean Mérault et Jean Le Sueur, parvenus à leurs charges grâce au soutien du roi et du gouverneur¹⁰. Jean Mérault avait même été désigné par le roi en dehors de la procédure électorale. L'objectif de Charles IX et de Montmorency était justement d'empêcher que les catholiques intransigeants plus représentatifs de l'état d'esprit de la ville ne parviennent au pouvoir municipal. Cela pourrait expliquer le choix de l'auteur de faire des marchands des personnages exemplaires, même si, au XVI^e siècle, la municipalité, envahie par les officiers, n'est plus vraiment représentative des principaux corps de métiers¹¹. Claude Guyot, par exemple, était secrétaire du roi et contrôleur d'audience de la Chancellerie. Toutefois, cette solution permet de valoriser le monde des marchands par opposition à celui de la robe. En effet, le Parlement de Paris est réputé comme comportant parmi ses membres plusieurs clients du cardinal. La Planche semble également vouloir souligner les appuis dont le maréchal bénéficiait dans la milice bourgeoise. Elle constituait la force principale pour maintenir l'ordre dans la ville dont la population s'inquiétait des allées et venues des chefs de factions. Le texte propose une louange d'une quarantaine de familles, dont de nombreux membres de la milice, des quarteniers, des dizainiers ou encore des capitaines, charges qui restent encore entre les mains des marchands.

On peut supposer qu'en mettant en scène l'adhésion des marchands, l'auteur aurait souhaité renforcer cette adhésion et que c'est à cette fin qu'il aurait développé la valorisation du personnage du marchand reconnu capable de construire un raisonnement sur les questions politiques. Cette image très flatteuse permet aux marchands de rivaliser avec le groupe proche mais concurrent des officiers royaux¹². La valorisation des orateurs témoigne du respect que porte François de Montmorency au monde de la bourgeoisie marchande, alors que, le cardinal est accusé d'avoir plusieurs fois injurié ces « messieurs de Paris »¹³. Le fait d'accorder aux bourgeois la capacité de raisonner se trouve donc au cœur du dessein persuasif de l'auteur. En leur tendant un miroir complaisant, il les encourage à soutenir le maréchal en s'opposant à l'opinion dominante.

¹⁰ François de Montmorency a appuyé personnellement la candidature de Guyot, pourtant suspecté de sympathie envers les huguenots, en juillet 1564 (Jean-Pierre Babelon, *Paris au XVI^e siècle*, dans *Nouvelle Histoire de Paris*, Paris, Hachette, 1986, p. 268). Charles IX a choisi, conformément à la procédure, parmi les deux listes de candidats à l'échevinage, celle qui comportait les noms de Pierre Prévost et de Jean Sanguin, mais il impose Jean Mérault (*ibid.*, p. 269).

¹¹ *Ibid.* D'après l'édit de 1554, le conseil des 24 conseillers de la ville devait comprendre 10 officiers, 7 notables bourgeois « ne faisant aucun train de marchandise » et vivant de leurs rentes, et 7 marchands « non mécaniques ».

¹² Robert Descimon, *Qui étaient les Seize ? Mythes et réalités de la Ligue parisienne : 1585-1594*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île de France, Klincksieck, 1983, pp. 57-61.

¹³ *Ibid.*, pp. 103 et 141.

Pour prouver au lecteur la compétence des marchands dans le domaine politique, l'auteur commence par affirmer la notabilité de leur condition. Certaines maisons peuvent prouver leur filiation depuis plus de trois cent ans¹⁴. À Paris, effectivement, le droit de bourgeoisie est héréditaire et les familles conservent les documents généalogiques. Si, dit La Planche, tous les bourgeois ne sont pas nobles, ils ne sont pas pour cela vilains, car la valeur de la personne doit être jugée selon ses actions et ses occupations. Distingué du commun peuple, le bourgeois est comparé au citoyen romain qui a le droit de participer aux affaires de la cité¹⁵. L'auteur dépeint un bourgeois incorruptible, fidèle au roi et libre de liens de clientèle – il vise ici, probablement, le Parlement –, agissant selon le droit¹⁶. Ainsi l'auteur accorde aux marchands le statut social désiré à cette seule condition qu'ils obéissent au gouverneur qui représente le roi.

Les marchands sont également remarquables par leur bon sens et leur culture. Le marchand drapier soutient que lui et ses confrères sont suffisamment cultivés. Ils ont fréquenté les collèges. Le manque de connaissances en latin, dû à l'absence de pratique, n'est pas un handicap car ils peuvent accéder aux textes antiques traduits en langue vernaculaire depuis le temps de François I^{er}. La culture livresque est un des principaux instruments de connaissance et elle est largement accessible : « il n'y a artisan qui ne puisse, s'il veut, de luy-mesmes, & sans rien desrober à sa besongne, en peu d'heure se rendre sauant. Noz boutiques à gens qui ont quelque sentiment de vertu, aiguillon de bien, sont des escolles. Car là avec le liure lon voyage sans frais par toutes les regions de la terre, l'on monte avec esperance iusques au ciel, & descend lon avec assurance iusques aux asbismes »¹⁷. Grâce à la pratique de lecture, les marchands ont la possibilité de former un jugement juste. Le marchand drapier cite d'ailleurs Plutarque, traduit en français par Amyot¹⁸.

De plus, les marchands sont souvent au courant des affaires des États voisins parce qu'ils sont amenés à voyager pour leurs affaires. Par exemple, le marchand drapier a été, dans sa jeunesse, témoin de la naissance de l'hérésie en Allemagne et cette expérience lui permet de porter un jugement sur les affaires françaises. Curieusement, la mention de voyages d'affaires est la seule compétence typiquement marchande mentionnée par l'auteur. Les intervenants s'appuient sur des connaissances plutôt typiques du monde des officiers de justice: la culture juridique, l'histoire ancienne et moderne, le fonctionnement des institutions, les généalogies, les coutumes. D'ailleurs, les liens étroits que les marchands entretiennent

¹⁴ Louis Regnier, sieur de la Planche, *op. cit.*, p. 11.

¹⁵ *Ibid.*, pp. 73-74.

¹⁶ *Ibid.*, p. 76.

¹⁷ *Ibid.*, p. 5.

¹⁸ *Ibid.*, p. 32.

avec le monde de la justice sont présentés dans le libelle comme une garantie de meilleure information¹⁹.

Enfin, les marchands se montrent très sensibles à la rigueur de l'argumentation. Le marchand de soie déclare qu'il préfère un raisonnement rigoureux à une simple opinion qui n'a « rien de certain & assuré »²⁰. Ce raisonnement est présenté comme une valeur universelle et pour cause, car les destinataires du libelle ne sont pas que des marchands.

III. Un raisonnement autonome ?

Ce raisonnement s'appuie sur des bases solides. Le premier argument renvoie aux fondements institutionnels : les marchands partent du principe de l'obligation d'obéissance envers le roi et ses lieutenants. Ville royale, Paris ne peut avoir de relations particulières avec les chefs nobiliaires qui contredisent les ordres royaux, ce qui équivaut à une rébellion. Ce principe d'obéissance n'est pas, pour l'instant, mis en doute ni par les auteurs catholiques, ni par les auteurs protestants et il relève d'un lieu commun. Ensuite, sont évoqués les arguments politico-religieux : ils ne font plus l'objet d'un consensus et impliquent une prise de position. Pour rendre la discussion possible, l'auteur propose une base commune du raisonnement : les catholiques et les hérétiques sont persuadés que l'Église a besoin d'être réformée. Cette affirmation permet de proposer une solution de tolérance provisoire et le principe de la séparation entre les affaires de police et de religion, entre le temporel et le spirituel, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour essayer de trouver la solution au problème religieux.

Mais ces principes ne semblent pas suffire pour déterminer la conduite des marchands. Une grande partie du libelle est consacrée au dénigrement du cardinal, construit selon les lieux communs du discours épideictique – la naissance, les actions, la réputation du personnage – et s'appuyant sur les épisodes de sa vie bien connus du lecteur car déjà développés dans les libelles précédents. On y trouve, ensuite, une louange du gouverneur. Cette partie est si importante que le lecteur d'aujourd'hui pourrait en conclure que la réputation des chefs nobiliaires est en mesure, par conséquent, de changer les principes posés auparavant. L'auteur procède en effet d'après le principe d'accumulation d'arguments de registres différents d'où il s'ensuit que son argument principal – la nécessité d'obéissance au gouverneur – est de plus en plus juste, certain et raisonnable. C'est cette accumulation quantitative et qualitative qui rend l'affirmation du départ de plus en plus probable et permet de passer de l'opinion incertaine au jugement juste.

Ce raisonnement apparaît, d'ailleurs, comme tout à fait autonome par rapport aux personnages qui l'expriment. L'ironie de l'auteur introduit finalement une distance entre les

¹⁹ *Ibid*, p. 72.

²⁰ *Ibid.*, p. 68.

marchands et le lecteur qui doit juger de lui-même de la valeur du raisonnement. La fin du libelle semble révélatrice. Après avoir décidé que le gouverneur est le représentant direct du roi et que le cardinal doit lui obéir en matière de gouvernement temporel, les marchands s'appêtent à résoudre le problème religieux. Leurs idées sont cependant confuses. Alors que leur raisonnement les a amenés à affirmer la nécessité d'une tolérance provisoire, ils se réfèrent à de défunts prédicateurs parisiens, François Le Picart et Jean de Hans, radicalement opposés à toute communication avec les hérétiques. Les marchands décident de se réunir le dimanche suivant pour parler de la manière de réformer la religion. Le bourgeois qui leur propose son hospitalité promet d'inviter l'un de ses cousins, un homme très docte, qui passa plus de dix ans aux côtés de son oncle, docteur en théologie, et qui fut autrefois familier de feu François Le Picart, pour qu'il puisse les conseiller. L'imprimeur, dans la préface du libelle, affirme que cette rencontre fictionnelle a eu lieu et que les marchands ont trouvé les « moyens de faire anéantir toute religion contraire à la nostre catholique » sans toucher à la doctrine. L'ironie de l'auteur invite ainsi le lecteur à exercer son jugement de façon indépendante.

On peut donc résumer les principaux acquis de cette lecture. D'après La Planche, le fossé d'incompréhension et de mystère qui sépare la majorité du peuple – ici il s'agit de la *sanior pars*, des élites urbaines – et les acteurs politiques du premier plan est d'autant plus dramatique que ce peuple est amené à choisir à qui accorder son soutien. Ce choix inévitable doit s'appuyer sur un raisonnement argumenté à partir d'une base largement partagée des principes juridiques, politiques et moraux mais aussi à partir de l'observation et de l'analyse des actions des grands. L'auteur responsabilise le lecteur en introduisant dans le texte des passages ironiques ou contradictoires, en l'invitant à choisir les arguments qu'il tient pour valables. L'opinion apparaît donc, dans ce libelle, sous de multiples facettes. C'est avant tout une donnée politique qui traduit le soutien dont bénéficie un chef nobiliaire, une donnée qui peut être falsifiée aussi bien qu'un récit de bataille. Elle constitue un signe politique, d'autant plus significatif qu'elle est partagée par le plus grand nombre, qu'elle reflète l'organisation corporative de la société et qu'elle est exprimée librement. Une opinion négative, signe d'un dysfonctionnement, doit provoquer une réflexion sur sa raison d'être. C'est également un lieu commun du discours épideictique : la mauvaise opinion du peuple est l'un des arguments d'accusation. L'opinion, de plus, est un outil de fabrication de lien politique : ainsi les marchands parisiens doivent améliorer leur opinion sur le gouverneur et le soutenir parce que ce dernier s'engage à améliorer la réputation des marchands en tant que groupe social : il s'agit ici de mettre en place un cercle vertueux destiné à souder leur coopération. Enfin, l'auteur appelle le lecteur à se forger une opinion juste et bien fondée, s'approchant de la vérité, à partir d'un raisonnement rigoureux. Nous ne pouvons donc que

constater un fossé considérable entre le concept habermasien de l'opinion publique libérale et les réalités socio-politiques du XVI^e siècle, sans que, pour autant, l'étude de l'opinion dans ses multiples acceptions ne perde son intérêt pour l'histoire de cette période.

Bibliographie

BABELON, Jean-Pierre, *Paris au XVI^e siècle*, dans *Nouvelle Histoire de Paris*, Paris, Hachette, 1986.

DEBBAGI BARANOVA, Tatiana, « Lorsque le bourgeois prend la parole : l'exemplarité de l'orateur dans les dialogues des guerres de Religion », dans *Construire l'exemplarité. Pratiques littéraires et discours historiens (XVI^e -XVIII^e s.)*, Actes du colloque tenu à l'Université de Bourgogne, Dijon, les 3 et 4 mars 2006, Éditions universitaires de Dijon, 2008, pp. 213-228.

DESCIMON, ROBERT, *Qui étaient les Seize ? Mythes et réalités de la Ligue parisienne : 1585-1594*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île de France, Klincksieck, 1983.

DURU, Léon et VIDAL, Pierre, *Histoire de la corporation des marchands merciers, grossiers, joailliers, le troisième des six corps des marchands de la ville de Paris*, Paris, Honoré Champion, 1912.

JOUHAUD, Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985.

JOUHAUD, Christian, « Retour aux mazarinades: 'Opinion publique', action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *La Fronde en questions*, Actes du 18^e Colloque du Centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle, 1988, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1989.

LANDI, Sandro, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, Rennes, PUR, 2006.

RUBLE, Alphonse de, *François de Montmorency, gouverneur de Paris et lieutenant du Roi dans l'Isle-de-France (1530-1579)*, Paris, Champion, 1880.

Sources

Discours et recueil de plusieurs coqs à l'asne, superscriptions, epistres, épigrammes, oraisons, échos, odes et huitains, depuis 1525 jusques à 1569 et 1577, manuscrit de la BNF, NAF 1870.

Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris enuers le Roy et Couronne de France, adressée à messieurs Claude Guyot, seigneur de Charmeaulx, Conseiller du Roy, & maistre ordinaire en sa chambre des Comptes à Paris, & Preuost des

Marchans, Iehan le Sueur bourgeois, marchand & conseiller de ville, Pierre Preuost esleu pour le Roy en l'election de Paris, Iehan Sanguin secretaire du Roy & de la Maison de France, & Iehan Meraut aussi bourgeois & marchand, Escheuins de laditte ville de Paris, s.l., 1565.